



Reconnaissance AEAJ N° 23680

Titulaire

FeuerschutzTeam AG
Kirchstrasse 3
5505 Brunegg
Schweiz

Fabricant

FeuerschutzTeam AG
5505 Brunegg
Schweiz

Groupe

241 - Portes coupe-feu

Produit

FST DREHTÜRE CONFORT 59/68 2 FLG. EI30

Description

Porte à deux battants en panneau de particules (E=11,2mm), recouverte des deux côtés de plaques PAVAFIBRES (E=17,5mm) et de plaques HDF (E=2x3,2mm), cadre en bois dur, E=59mm, affleurée/à battue, joints INTUMEX L.
Huisserie bois avec joints caoutchouc.

Utilisation

EI 30
Btest=2040mm, Htest=2500mm
Dans cloison AEAJ selon l'extension du domaine d'application
Utilisation voir pages suivantes

Documentation

EMPA, Dübendorf: Rapport d'essai '456 438/10' (07.03.2011); ift, Rosenheim: Rapport d'essai '271 34807 Rev 1' (30.05.2008); ift Rosenheim GmbH: Rapport d'expertise '16-001641-PR03 (GAS-C04-01-de-02)' (06.07.2023)

Conditions d'essai

EN 1363-1, EN 1634-1

Appréciation

Classe de résistance au feu EI 30

Durée de validité

31.12.2029

Date d'édition

04.07.2024

Remplace l'attestation du

02.05.2024

Association des établissements cantonaux d'assurance incendie

Marcel Donzé

Gérald Rappo



Domaine d'application directe

Le domaine d'application directe des résultats d'essais de blocs-portes et de blocs-fermetures est indiqué dans la norme EN 1634-1:2008, chap. 13. Ce chapitre expose les modifications admissibles par rapport aux éléments qui ont été soumis à l'essai. Ces modifications peuvent être apportées sans que le requérant n'ait à procéder à une évaluation ou des calculs supplémentaires.

VARIATIONS DIMENSIONNELLES ADMISSIBLES

L'amplitude des variations dimensionnelles est dépendante du fait que le temps de classification a été juste atteint (catégorie A) ou dépassé (catégorie B). Les diminutions dimensionnelles sont admises pour tous les types de portes.

Portes pivotantes ou battantes

- variations dimensionnelles admissibles selon l'extension du domaine d'application

MATÉRIAUX ET CONSTRUCTIONS

Sauf indication contraire dans le texte ci-dessous, la construction du bloc-porte doit être identique à celle de l'essai. Le nombre de vantaux et le mode de fonctionnement (coulissant, battant, etc.) ne doivent pas être modifiés.

Constructions en bois

- L'épaisseur des vantaux ne doit pas être réduite, mais il est permis de l'augmenter.
- Il est permis d'accroître l'épaisseur du vantail ou sa masse volumique sous réserve que l'augmentation totale du poids ne dépasse pas 25%.
- Pour les panneaux à base de bois (aggloméré, contreplaqué, etc.), la composition (type de résine, etc.) ne doit pas changer par rapport à celle soumise à l'essai.
- Les dimensions en coupe ou la masse volumique des dormants en bois (y compris les feuillures) ne doivent pas être réduites, mais il est permis de les augmenter.
- Il est permis d'accroître les dimensions des enveloppes d'acier autour des dormants pour recevoir des constructions support plus épaisses. Il est permis d'augmenter l'épaisseur de l'acier de 25% au maximum.

Finitions décoratives

- Lorsque la finition de peinture n'est pas censée contribuer à la résistance au feu de la porte, d'autres peintures sont acceptables et il est permis de les ajouter aux ouvrants ou aux dormants.
- Les stratifiés et les placages en bois décoratifs jusqu'à 1.5mm d'épaisseur peuvent être ajoutés sur les faces (mais pas sur les bords) des portes battantes satisfaisant aux critères d'isolation thermique I. Les stratifiés décoratifs incombustibles et les stratifiés décoratifs combustibles de plus de 1.5mm d'épaisseur appliqués sur des vantaux ne sont pas autorisés.



Extension du domaine d'application

Les extensions du domaine d'application directe sont réglées dans le document ci-après:

Rapport d'expertise, ift Rosenheim, n° 16-001641-PR03 (GAS-C04-01-de-02) du 06.07.2023

- Variante couche médiane :
Couche intérieure, 3 à 5 couches:
Aggloméré extrudé
Aggloméré standard
PUREN-PIR NE – 32 (22mm, 32mm, RD=30kg/m³)
Pavaroc (11mm, 17mm, 250kg/m³)
Odenwald MINOWA (11mm, 17mm, RD=380kg/m³)
Plaque en liège, E=3mm
Plaquage en chêne ou carton E-WELLE, E=1.5mm

Exclusion: plaque de contreplaqué MULTIPLEX, Vacukomp
- Variante couche de couverture :
Couche de couverture, 2 couches:
2x3.2mm en HDF ou MDF ou contreplaqué blindé ou plaque de contreplaqué,
Option avec intercalaire en ALU, E=0,5mm ou plomb, E=2mm
- Vide de passage: porte affleurée/à battue, E≥59mm
Bmax=2500mm Hmax=2500mm Smax=6.25m²
Bmax=2875mm Hmax=3450mm Smax=9.00m²*
- Vide de passage: porte avec intercalation en ALU ou en plomb
Bmax=2400mm Hmax=2500mm Smax=6.00m²
Bmax=2875mm Hmax=3450mm Amax=9.00m²**
- Vide de passage: porte de service dans le vantail, E=68mm
Vantail (avec porte de service) avec verrouillage vers le bas et le haut
Vantail: Bmax=3565mm Hmax=2500mm Smax=8.91m²
 Bmax=3565mm Hmax=3105mm Smax=10.04m²*
Porte de service: Bmax=1459mm Hmax=2500mm Smax=3.65m²
 Bmax=1459mm Hmax=2918mm Smax=3.86m²*
Largeur minimale de la frise: 185mm

Légende:
* avec verrouillage supplémentaire vers le haut ou serrure à trois becs-de-cane
** avec serrure à trois becs-de-cane
- Dans cloison n° AEAI
15578, 15579, 16620, 17413, 17414, 17535, 17979, 19161, 19162, 19163, 20364, 20366, 21800, 21815,
23893, 23897, 23906, 24544, 25127, 26341, 26342, 26370, 27334, 27335, 27351, 30181, 31182
- Dans cloison selon documentation Lignum protection incendie, 4.1 Éléments de construction en bois,
chiffre 4.4.1 – 4.4.7, état mai 2015
- Bois pour le cadre et les bords du vantail :
Groupe 1 : résineux et hêtre, PS=350-450kg/m³, selon EN 15269-3, A.4.24, tableau A.1
Groupe 2 : feuillus, PS=350-450kg/m³, selon EN 15269-3, A.4.24, tableau A.1
Groupe 3 : résineux, PS≥450kg/m³, selon EN 15269-3, A.4.24, tableau A.1
Groupe 4 : feuillus, PS≥450kg/m³, selon EN 15269-3, A.4.24, tableau A.1
Autres types de bois selon expertise



Information sur l'utilisation selon les prescriptions suisses de protection incendie AEAI

Reconnaissance AEAI n° 23680

Requérant : FeuerschutzTeam AG

Durée de validité : 31.12.2029

Date d'édition : 04.07.2024

- Exclusion: montage de la grille d'aération
- Résine moulée „Orsopal“ ≤4mm, chant de porte avec ABS ≤4mm
- Doublage Emax=52mm
- Avec/sans protection métallique de chants
- Autres variantes expertise

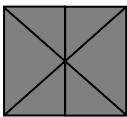


Complément à l'attestation d'utilisation AEAI

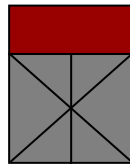
Les possibilités d'utilisation du produit sont élargies aux types de construction suivants correspondant au schéma de base :

MONTAGE DE PORTES À 2 BATTANTS (K8–K13) DANS UNE PAROI NON NORMALISÉE (K14)

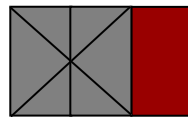
K 8



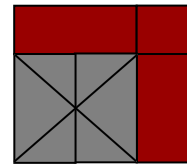
K 9



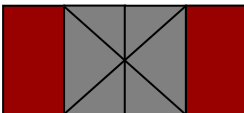
K 10



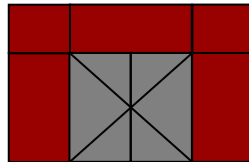
K 11



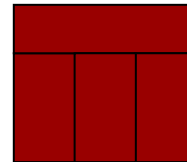
K 12



K 13



K 14



Bases :

(K8) Porte dans une construction support normalisée

(K13) Porte dans une construction support non normalisée

(K14) Paroi non normalisée

n° AEAI: 23678

n° AEAI: 23680

n° AEAI: 15578, 15579, 16620, 17413, 17414, 17535, 17979, 19161, 19162, 19163, 20364, 20366, 21800, 21815, 23893, 23897, 23906, 24544, 25127, 26341, 26342, 26370, 27334, 27335, 27351, 30181, 31182

Dans cloison selon documentation Lignum protection incendie, 4.1 Éléments de construction en bois, chiffre 4.4.1 – 4.4.7, état mai 2015

Représentation des types de construction :

La représentation en images des types de construction donne un aperçu complet des portes avec imposte et / ou partie(s) latérale(s). Le type de construction K14 montre une paroi non normalisée (paroi avec une largeur illimitée), conforme à la norme EN 1364-1.

La durée de validité de ce complément correspond à la durée des attestations d'utilisation AEAI sur la base desquelles il repose. Si la validité d'une ou plusieurs des attestations d'utilisation AEAI mentionnée ci-dessus expire, ce complément perd la validité.